Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200076578-20251211-DE16CM111225-DE

Dinan Léhon

Affaire n°16 à l'ordre du jour Année 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre,

Sur convocation en date du 4 décembre 2025, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Chantal BOULOUX, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Cécile PARIS, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Lydie PATRY, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Elisabeth GLOAGUEN.

ETAIENT EXCUSES : Guy BADOUAL (pouvoir à Yannick HELLIO), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), David BRUNET (pouvoir à Anne-Sophie GUILLEMOT), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Jérémie MENAR (sans pouvoir), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

VOTANTS : 33

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*
* *

AFFAIRES IMMOBILIERES – Cession de parcelles communales à Monsieur Exertier-Monnard, 1, rue du Clos Trochet

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Monsieur Exertier-Monnard, résidant au 1, rue du Clos Trochet (parcelle cadastrée section AH n°94) dans le lotissement du Domaine des 7 tours, souhaite étendre son terrain par l'acquisition d'espaces verts appartenant au domaine public communal. Sur l'une des parcelles situées devant son habitation, aujourd'hui plantée d'arbustes, il projette notamment d'aménager des places de stationnement privées. Cette demande d'acquisition n'intervient pas dans un projet d'extension de l'habitation.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200076578-20251211-DE16CM111225-DE

Ces terrains ne présentent pas d'intérêt particulier pour la Ville, hormis le maintien d'un coffret électrique. Lors des opérations de bornage; l'emplacement de celui-ci sera matérialisé et extrait de la parcelle cédée. Aucun autre réseau du lotissement ne traverse ce terrain.

L'emprise concernée représente une superficie d'environ 100 m². Le bornage à intervenir, aux frais de l'acquéreur, déterminera la surface précise des parcelles à céder.

Un accord a été trouvé avec l'acquéreur pour une cession au prix de 35 euros/m².

*

* *

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction régionale des Finances publiques du 21 mai 2025 ;

Vu l'avis de la Commission Transition écologique et Aménagements du 20 novembre 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE par 29 VOIX POUR et 4 CONTRE :**

1. **DE DECLASSER** du domaine public communal les parcelles concernées telles qu'elles figurent sur l'illustration jointe ;

2. **DE CEDER** à Monsieur Exertier-Monnard, ou à toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait, lesdites parcelles au prix de 35 euros/m² ;

3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à conclure tous les actes se rapportant à cette vente, les frais d'acte correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

La recette en résultant sera inscrite au budget principal, section investissement - chapitre 024.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN

